

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous demande quelques minutes d'attention avant de poursuivre cette séance car ce que j'ai à vous annoncer n'est pas une bonne nouvelle.

Je vous informe, en effet, que le gouvernement sur proposition de Marylise LEBRANCHU a décidé dans le projet de loi de finances pour 2016, présenté hier au Comité des finances locales, examiné ce matin même par le Conseil des ministres et qui va être transmis à l'Assemblée nationale, de baisser le taux de la cotisation du CNFPT de 20%, portant ainsi ce taux à 0,8% contre 1% actuellement.

Autant vous dire que depuis que j'ai eu connaissance de ce projet, voici quelques jours, j'ai initié de nombreuses démarches pour dire mon opposition catégorique à cette mesure qui, si elle est maintenue au terme de la discussion parlementaire, portera un rude coup à notre établissement, à la fonction publique territoriale et au droit à la formation professionnelle des agents.

Cette décision constitue incontestablement un très mauvais signe adressé aux 2 millions d'agents publics territoriaux, car elle s'attaque au seul outil de promotion sociale et professionnelle encore disponible, que représente la formation, alors que le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2010.

La baisse de 20% du taux de la cotisation du CNFPT représenterait une perte annuelle de recettes pour l'établissement public estimé à 70 millions €, soit près de 50% de son budget affecté aux dépenses de formation, hors charges fixes. Cette mesure est insoutenable et le CNFPT serait dans l'incapacité de présenter un budget en équilibre.

Dès lors que nous devons assumer nos charges de gestion courante et qu'un certain nombre de formations organisées sont obligatoires et statutaires, seuls les crédits du budget de la formation professionnelle des agents territoriaux sont susceptibles d'être directement affectés par une amputation de cette ampleur.

C'est donc plus de la moitié des formations demandées par les agents et les collectivités territoriales qui devrait être supprimée, au moment même où la réforme territoriale rend leur besoin indispensable.

Nous devrions donc passer de 900 000 stagiaires par an à 450 000 soit un « bond en arrière » de près de 15 ans !

Il est donc impossible financièrement et techniquement de mettre en œuvre cette mesure sans mettre à mal l'action de l'établissement dont chacun reconnaît qu'elle s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières années.

La fonction publique territoriale s'est construite, faut-il le rappeler, grâce au CNFPT notamment.

En organisant les concours d'accès à la fonction publique territoriale et en formant les personnels territoriaux depuis plus de 30 ans, le CNFPT est aujourd'hui redevenu un partenaire reconnu du paysage institutionnel français et un acteur incontournable qui a accompagné les différentes étapes de décentralisation qu'a connu notre pays, jusqu'aux plus récentes réformes.

C'est fort de ce constat, mais aussi de la conviction partagée par une immense majorité des élus locaux que le CNFPT est un outil indispensable pour les collectivités et leurs agents, que j'ai pu obtenir le rétablissement du taux de la cotisation à 1% dans le projet de loi de finances rectificative de juillet 2012.

La mobilisation exceptionnelle de plus de 7000 collectivités locales, de l'ensemble des associations d'élus, des organisations syndicales et des personnels a démontré l'importance accordée par les élus locaux et les agents au droit à la formation qui est une des composantes essentielles du statut de la fonction publique territoriale.

Comment comprendre, dans ces conditions, la décision du gouvernement de baisser le taux de la cotisation alors que chacun reconnaît que la formation est un levier décisif pour relever les défis qui attendent les collectivités locales et que la fonction publique territoriale est déjà le parent pauvre en matière de formation par rapport à la fonction publique de l'Etat (3,5 %) et à la fonction publique hospitalière (2,9 %) ?

Et cela alors même que les transformations et les évolutions qui attendent les collectivités sont considérables. Elles n'auront d'autre alternative que de faire le choix de moins former leurs agents ou payer plus cher en ayant recours aux prestations proposées par les opérateurs privés de la formation professionnelle qui, rappelons-le, sont deux à trois fois plus coûteuses que les formations du CNFPT.

C'est pour toutes ces raisons que je suis décidé mes chers collègues, à utiliser – avec le soutien du conseil d'administration et de toutes les forces que vous représentez – tous les voies et moyens, et à mobiliser toutes mes forces et mon énergie dans les semaines qui viennent pour que le gouvernement revienne sur cette décision inacceptable, inapplicable et qui est une attaque contre le statut et le droit à la formation.

Je suis animé par un seul objectif : sortir d'une situation qui conduit inexorablement l'établissement à l'impasse. Pour autant, je suis soucieux de faire en sorte que le CNFPT participe, en responsabilité, mais à sa juste proportion, à l'effort national aujourd'hui demandé à l'ensemble des acteurs publics.

C'est ce que j'ai dit au ministre du Budget comme à Matignon qui ont semblé ouverts à la recherche de solutions alternatives.

C'est d'ailleurs ce que nous avons entrepris de faire en rendant gratuites 90% de nos formations payantes ce qui réduira de 17 millions la participation demandée en 2016 aux employeurs territoriaux comme le recommandait l'inspection générale de l'administration dans son rapport de mai 2014.

Je rappelle par ailleurs, s'il en était besoin, que l'exercice 2014 n'a dégagé qu'un très léger excédent de 3,8 millions d'euros, soit moins de 1% des recettes de l'établissement.

Voilà, Chers collègues, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance dès ce matin.